

ANNEXE I

EPREUVES ECRITES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E3 – Management et gestion de l'entreprise*	Lundi 10 Mai	14h00 – 18h00 Métropole 10h00 – 14h00 Antilles 16h00 -20h00 Réunion 15h00-19h00 Mayotte
E1 – Culture générale et expression*	Mardi 11 Mai	14h00 – 18h00 Métropole 10h00 – 14h00 Antilles 16h00 -20h00 Réunion 15h00-19h00 Mayotte
E4 – Environnement scientifique et technologique*	Mercredi 12 Mai	14h00 – 18h00 Métropole 10h00 – 14h00 Antilles 16h00 -20h00 Réunion 15h00-19h00 Mayotte

*Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E5 -Techniques professionnelles	Du Mercredi 19 Mai au vendredi 21 Mai	A partir de 8h30
E6 - Soutenance du projet tutoré	Date déterminée par le recteur de l'académie pilote	A partir de 08h30 Soutenance : 40 min par candidat (exposé 15 min ; entretien jury 25 min)
Epreuve facultative d'engagement citoyen.	Date déterminée par le recteur de l'académie pilote	A partir de 08h30 Soutenance : 20 min (exposé 10 min ; entretien avec le jury 10 min)
Langue vivante I	Compréhension de l'oral	30 min sans préparation
	Expression orale en continu et en interaction	15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes
Langue vivante II Facultative		A partir de 8h30



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BTS métiers de la coiffure
Session 2021**



ANNEXE II - PILOTAGE

SIEC PILOTE NATIONAL

ANNEXE II – NOTE AUX CANDIDATS

Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.

Les calculatrices peuvent être autorisées pour certaines épreuves écrites et pratiques, **sauf mention contraire portée sur le sujet**.

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, messageries électroniques, tablettes) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement.

**Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites.
Un affichage sera réalisé dans chaque centre.**

Pour les épreuves écrites, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

compas, rapporteur, règle graduée
crayons de couleur, feutres
ciseaux, colle

Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies. Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : Français, Langue Vivante ...), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage des majuscules et/ou des signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

Pour l'épreuve de techniques professionnelles, chaque candidat devra :

• **Se présenter en tenue professionnelle** (tenue correcte, soignée, **NOIRE sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle masculin ou féminin **âgé de 18 ans et plus**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques de coloration ou de forme (mèches, voiles, coloration, forme, lissage...) figurant au programme du Brevet de Technicien Supérieur.

Il en résulte que le modèle devra se présenter :

- 1) en vue de changer de couleur ou de forme des cheveux ;
- 2) pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu et dont la chevelure sera d'une longueur conseillée de 15 à 20 cm, naturelle ou colorée sans repousse visible avec 30% de cheveux blancs maximum ;
- 3) les cheveux n'ayant subi aucune coloration métallique ;
- 4) avec une chevelure permettant tout type de technique imposé par l'examen sur tête entière ou partielle

Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.

Dans le **cas exceptionnel** où le modèle appartiendrait au secteur de la coiffure, **il doit impérativement rester d'une neutralité absolue** (ex. : ne pas lire le sujet, ne pas communiquer avec le candidat par la parole ou le regard ...). Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.

NB : une femme enceinte ne peut servir de modèle.

Le non-respect de ces consignes entraîne une pénalisation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Apporter :

1) les produits

- shampoing pré forme,
- shampoing post coloration,
- shampoing post décoloration,
- soin avec ou sans rinçage,
- produits de coloration ton sur ton et d'oxydation (+ foncée ou + claire que la chevelure du modèle), reflets chauds et froids et coloration type « magma Wella » ou « majicontrast de L'Oréal » (ou autre produit similaire) et produit de coloration semi permanente pastelle et matériel associé,
- produits éclaircissants (en vue des opérations préparatoires adaptées aux cheveux du modèle : décoloration, gommage...),
- kit de permanente, enrouleurs (moyen et gros) et matériel associé,
- kit de lissage thiolé ou alcalin et matériel associé,
- produits de construction
- produits de finition

2) Têtes implantées

- Tête à chevelure raide, longueurs supérieures à 15cm avec étau
- Tête à chevelure frisée, longueurs supérieures à 15cm avec étau

3) l'outillage et les fournitures nécessaires

- Peignes : démêloir, à queue, de coupe (droit), fourchette
- Brosses : pneumatique, ronde (diamètre adaptée à la chevelure)
- Séchoir à main et tout autre matériel nécessaire au coiffage.
- Ciseaux et/ou tondeuses et/ ou feather
- Bols, pinceaux, doseurs, shaker, minuteur
- 1 vaporisateur
- 1 balance électronique

4) le linge, de couleur noire et sans marque distinctive, nécessaire à la protection du modèle :

- Peignoir,
- serviettes,
- gants,
- tabliers,
- lingettes désinfectantes,
- coton,
- papier aluminium,
- film transparent,
- essuie main.

6) l'attestation de réalisation de techniques capillaires ci-jointe.

**Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.
Aucun produit courant ne sera fourni.
L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel
et ne pas être personnalisé par le candidat.**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BTS métiers de la coiffure
Session 2021**



ANNEXE IV - ATTESTATION MODELE

**Attestation à renseigner par le modèle
à présenter le jour de l'épreuve**

Centre d'examen :

Date :

N° du candidat :

Nom du candidat :

Nom du modèle :

Je reconnais être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration capillaire et accepter d'être modèle pour cette épreuve d'examen.

Signature du modèle :

ANNEXE V – FICHE DE NON CONFORMITE

COUPE COULEUR

Centre d'examen :

Date :

Nom et prénom du candidat :

Ce candidat n'est pas autorisé à composer pour l'épreuve où la non-conformité est constatée, la note de 00/20 attribuée n'est pas éliminatoire.

- Epreuve pour laquelle la non-conformité du modèle est constatée

Epreuve E5 – techniques professionnelles

- Motif :

Absence de modèle

Modèle non conforme

Rapport de non-conformité

NOM et Prénom des membres du jury :

Signature :

La fiche de non-conformité sera à la disposition du jury de délibération.

ANNEXE VII - 1 : Page de couverture du dossier

Nom patronymique : **épouse :**

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....

.....

E6 : Projet - DOSSIER

Titre du dossier :

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BTS métiers de la coiffure
Session 2021**



ANNEXE VII - 2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique : **épouse :**

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....

.....

E6 : Projet – RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Titre du rapport :

La constatation de non conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du rapport d'activités peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités ;
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet ;
- durée du stage non valide.

ANNEXE VIII – PIÈCES À FOURNIR POUR L'ÉPREUVE E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support Ecrit à l'épreuve E6
Voie scolaire en formation initiale	<p>Les 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) La durée totale des stages est de 13 semaines ; chaque stage dure 6 ou 7 semaines. - 1^{ère} année : stage de 6 ou 7 semaines situées en fin d'année scolaire - 2^{ème} année : stage de 6 ou 7 semaines situées entre octobre et mars</p> <p>Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p> <p>Compte tenu de la période d'état d'urgence sanitaire et de la limitation de certaines activités professionnelles qu'elle a créée, l'autorité académique peut, pour la session d'examen de l'année scolaire 2020-2021 du diplôme national du brevet de technicien supérieur, valider les stages effectués même s'ils ne réunissent pas l'ensemble des conditions prévues, pour chacune des spécialités, par l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance de la spécialité du brevet de technicien supérieur. La durée de stage pour se présenter à l'examen ne peut toutefois être inférieure à quatre semaines sur l'ensemble du cycle de formation.</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Pour cette session, le dossier portera préférentiellement sur la 2^{nde} période de stage si il a pu être réalisé au regard de la situation sanitaire.</p>
Voie de l'apprentissage	<p>Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur. Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Le dossier présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.</p>
Formation continue 1^{ère} formation ou reconversion	<p>Idem voie scolaire en formation initiale. Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Pour cette session, le dossier portera préférentiellement sur la 2^{nde} période de stage si il a pu être réalisé au regard de la situation sanitaire.</p>
Formation continue Situation de perfectionnement	<p>Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant : - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois - dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme - sur des fonctions relevant du BTS Métiers de la Coiffure. Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Le dossier détaille le projet.</p>
Au titre de l'expérience professionnelle	<p>Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées</p>	<p>2 exemplaires du dossier (15 pages hors annexes) Le dossier détaille le projet.</p>

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.

ANNEXE X – NON CONFORMITE

Épreuve E6 – Projet

Nom/ Prénom :

N° inscription :

Centre d'épreuve orale Nom :

Adresse :

Suite à l'examen de conformité des stages, la commission a constaté :

MOTIF DE NON CONFORMITE	PIECES JUSTIFICATIVES
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> L'absence de dépôt du dossier <input type="radio"/> Un dépôt de dossier hors délai 	Justificatif de dépôt de dossier à la date indiquée sur la circulaire inter-académique
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> l'absence d'un (ou des)document(s) attestant des périodes en milieu professionnel. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de stage 1^{ère} année <input type="checkbox"/> Certificat de stage 2^{ème} année <input type="checkbox"/> Contrat de travail/ Certificat de travail <input type="checkbox"/> Autres : <input type="radio"/> l'absence de cachet de l'entreprise 	Pièces indiquées Et/ou Décision de positionnement réglementaire
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> l'absence de semaine(s) de stage 	Décision de positionnement réglementaire
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> autre : 	

Vous voudrez bien régulariser votre situation auprès de votre centre d'examen avant le en retournant le présent courrier ainsi que les pièces justificatives, à l'adresse indiquée ci-dessus.

En l'absence de ces documents, conformément à la réglementation de l'examen, votre dossier sera jugé non conforme. De ce fait, vous ne pourrez pas être interrogé pour cette épreuve et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

BTS Métiers de la Coiffure

LIVRET SCOLAIRE DES CANDIDATS et INSTRUCTIONS

Le livret scolaire doit être conforme au modèle ci-joint.

- **Recto :**

Tous les enseignements ayant été suivis par les candidats devront faire l'objet d'une évaluation chiffrée, accompagnée d'une appréciation.

L'ensemble des indications, sans exception, figureront sur le livret scolaire.

L'avis du conseil de classe doit obligatoirement être notifié selon les trois propositions données ; le pourcentage de chaque catégorie d'avis par section doit également y figurer.

- **Verso :**

Le trait épais central correspond à la moyenne de la classe pour la discipline concernée.

Pour chaque discipline et pour chaque candidat, la note considérée correspondra à la moyenne de l'ensemble des notes obtenues au cours des première et deuxième années préparatoires au BTS.

Avec un stylo rouge à point fine, l'écart entre cette dernière note du candidat et la moyenne de la classe sera porté sous forme de POINTS sur l'intersection entre la ligne verticale correspondant à la discipline et la ligne horizontale correspondant à cet écart (ex : moyenne de la classe : 9 sur 20, note du candidat : 11 sur 20, écart : + 2 points).

Ces points seront ensuite reliés par une ligne brisée continue tracée à la règle avec un stylo rouge à pointe fine.

POUR LES CANDIDATS REDOUBLANTS (Hors candidats isolés)

Le livret scolaire ne sera complété que pour l'année de redoublement.

B.T.S. Métiers de la Coiffure			Année de l'examen	NOM (lettres capitales) Prénom Date de naissance			Indication de la langue vivante (mention obligatoire)	Cachet de l'établissement
CLASSE DE (1)			Matières enseignées de la grille horaire réglementaire	CLASSE DE (2)			APPRECIATIONS	
1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Moyenne		1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Moyenne		
			1- Culture générale et Expression					
			2- Physique Chimie Appliquée					
			3- Biologie Appliquée					
			4- Cosmétologie Appliquée.					
			5- Environnement Professionnel					
			6- Technologie et Technique Professionnelles					
			7- Management - Gestion des ressources humaines					
			8- Gestion					
			9- Mercatique					
			10- Approche pluridisciplinaire et Dimension Professionnelle					
			11- Langue Vivante I					
			12- Stages					
			13- Langue vivante 2 (facultative).					
Appréciations (1)							Appréciations (2)	

(1) Année antérieure à celle de l'examen

(2) Année de l'examen

(3) très favorable = TF, Favorable= F, Doit faire ses preuves = DFSP

Avis du conseil de classe (3) et observations éventuelles
--

Cotation de la classe				
Répartition en %	AVIS			Effectif total de la classe
	T.F	F	DFSP	

Résultats de la section Les 5 dernières sessions			
Années	Présentés	Reçus	%

Date et signature du candidat et remarques éventuelles
--

Culture générale et expression

Physique Chimie Appliquée

Biologie Appliquée

Environnement Professionnel

Technologie et techniques professionnelles

Cosmétologie Appliquée

Management Gestion des Ressources Humaines

Gestion

Mercatique

Approche Pluridisciplinaire et Dimension Professionnelle

LV 1

LV 2 Facultative

10												
8												
6												
4												
2												
0												
-2												
-4												
-6												
-8												
-10												

Décision du jury

Visa du président :